

**AVIS**  
**D'APPEL D'OFFRES GT2022-21**

**SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT  
DES RÉSIDUS ORGANIQUES ET SERVICES  
COMPLÉMENTAIRES POUR LES  
MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE PERROT  
POUR L'ANNÉE 2023**



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande, au nom des municipalités de l'Île Perrot (Pincourt, Terrasse-Vaudreuil, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot) des soumissions pour les services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires pour l'année 2023.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **mercredi 10 août 2022** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514-856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions dûment remplies sur les formulaires fournis à cet effet doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires pour les municipalités de l'Île Perrot pour l'année 2023** », ainsi que le nom et l'adresse du soumissionnaire. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés et être reçues au Service du Greffe à l'Hôtel de Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8, **au plus tard à 10h30 le vendredi 9 septembre 2022**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 10h30.

Les municipalités concernées ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Les municipalités ne sont pas responsables des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Le présent appel d'offres est régi par les accords ACCQO, AQNB, ALEC et AECG.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer par écrit avec Madame Isabelle Roy, Directrice des services techniques et des travaux publics de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, à l'adresse courriel suivante : [iroy@ndip.org](mailto:iroy@ndip.org).

DONNÉ à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 10 août 2022

M<sup>e</sup> Catherine Fortier-Pesant  
Directrice des services juridiques et greffière